

# LA VIGIE

## Journal de démocratie sociale

### DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

## ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00  
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

## Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

## INSERTIONS

Une à six lignes. . . . .	3 fr. 00
Réclames . . . . .	0 fr. 50
Faits divers . . . . .	1 fr. 00

## Disparus en mer

Oh ! combien de marins, combien de capitaines  
Qui sont partis joyeux pour des courses lointaines  
( Victor HUGO )

Mercredi 20 Mars 1907

Ce n'est nullement un besoin de vaincre de sentimentalité, et encore moins la tentation de rechercher de trop faciles effets littéraires, d'insister les quelques lieux qui vont suivre.

Nous ne pouvions nous abstenir d'entretenir nos lecteurs de cet affreux accident, trop fréquent hélas ! dans les populations maritimes, mais qui précisément, à cause de sa fréquence et des douloureux souvenirs qu'il ramène, cause toujours une si profonde émotion. Le narrer sous forme de simple fait divers ne convenait plus à raison de sa date relativement ancienne, et surtout, parce que les détails du malheur sont trop conus de chacun. Et, dans cette simple causerie, nous ne voulons qu'adresser, aux familles si cruellement frappées, l'expression de notre sympathie émouue.

Georges Arthur, Ferdinand Mahé, Albert Rio, Alphonse Plantagenet : trois marins, trois hommes habitués aux risques de la mer, et un employé de commerce : on pourrait s'étonner de la présence de ce dernier, mais non pas à St-Pierre où, plus ou moins, tout le monde est amateur de pareilles expéditions.

La veille ils en avait réglé la chose : passionnés pour la chasse, de vrais professionnels, les uns s'étaient simplement dit : « Il va faire beau, demain : on va encore aller faire un tour de chasse sur les

caps de Langlade. » Tel autre ne se prononçait pas, n'y tenait guère ; il céde cependant à l'entraînement : — à demain !

Et dès avant le jour, les voilà sur le rivage, prêts à partir : quelques hésitations, cependant : bien que calme, le temps ne semble plus très sûr, des camarades sont là, qui renoncent à embarquer et se baigneroient à battre la côte.

Pourquoi ces marins n'ont-ils pas imité leur prudence, eux qui savaient, cependant, combien le temps, ici, est traiître, combien soudaines et terribles sont ses fureurs ?

Pourquoi ? qui le saura jamais ?

« Le doris est une embarcation solide à la mer, il en est qui ont « étalé » alors que des goëlettes sombraient, — six avirons, — on peut tenir tête au temps, — puis par les vents qui soufflent, on pourra toujours atterrir à Langlade, — puis on en a vu bien d'autres.... »

Et puis.... ils n'ont probablement pas fait tant de réflexions, ils ont embarqué et ont poussé au large.

« C'était écrit, dirait le Musulman, — « Ainsi en avait décrété la Providence », dira le chrétien.

Et nos quatre chasseurs naviguent gairement, la mer est calme, une légère brise accélère leur allure, la baie est bientôt franchie : ils atteignent la côte et tiraillent sur les oiseaux de mer.

Mais pas longtemps, car bientôt la mer change de couleur, prend sa teinte des mauvais jours, et la crête blanchissante des lames ne présage rien de bon.

« Vla que ça frachit ! bas les armes, les gars ! le cap sur Savoyard, et vivement ! »

Chacun enfonce sa casquette ou son bonnet sur les yeux, s'assure sur son banc, vérifie les tolets et, courbés sur leurs avi-

rons, ils nagent vers St-Pierre.

Sous la vigoureuse impulsion de ces six avirons, l'embarcation s'enlève sur la lame, s'éloigne en hâte de cette côte de Langlade vers laquelle, quelques instants auparavant, on venait avec l'espoir d'une chasse fructueuse, distraction pour les uns, gagne-pain pour les autres.

Sans un mot, toute l'énergie de leurs muscles tendue dans un constant effort, les quatre hommes nagent, nagent encore et un regard, rapidement jeté de temps à autre, leur montre la terre se rapprochant.

La mer se creuse cependant de plus en plus, le doris tombe lourdement dans la lame, n'a pas le temps de s'élever entièrement à celle qui suit, les embruns emparent, le jeu des avirons devient difficile, le poudrin commence à tourbillonner.

Quand on ignore ce qu'est la peur, le danger n'est plus le danger : ils s'entêtent donc à vouloir atterrir, encore un coup, et l'on est sauvé !

Si des hommes font parfois reculer les limites de l'endurance humaine, ce sont bien les marins !

Ceux-ci pourraient fuir devant le temps, se laisser porter par la tempête. Ils ne le veulent pas hélas ! croyant tout possible à leur force et à leur intrépidité, et la terre est maintenant si proche ! retourner à Langlade, ne pas rentrer au foyer le soir ? Les femmes en auraient trop d'inquiétude ! ...

Le coup de vent dégénère en cyclone, et devant la nature déchainée, l'homme si vaillant et si habile soit-il, l'homme est forcément vaincu ! En hurlant, la tourmente se précipite sur la frêle embarcation qui tournoie, éperdue parmi les rafales de neige, l'enveloppant comme un linceul.



Chaque vague en passant, d'un butin s'est  
[chargée]

L'une à saisi l'esquif, l'autre les matelots.

Aujourd'hui, dans la maison close et muette, les petits enfants étonnés, se demandent pourquoi la maman à les yeux rouges ; un vague pressentiment de détresse pèse sur l'heureuse inconscience de leur âge, ils interrogent : « Quand est-ce qu'il va revenir ? »

Et elles, mères, filles, femmes et sœurs de marins, elles en ont vu si souvent d'autres souffrir ce qu'elles souffrent, ces tristesses que l'on redoute sans vouloir y croire : et comme ceux qu'elles pleurent elles sont vaillantes et résignées, face au devoir, face au labeur de la vie.

Ainsi que toutes les victimes de la mer la sympathie et la compassion de tous les entourent : hier encore, des hommes, parmi lesquels le Maire de St-Pierre lui-même à tenu à figurer, recueillaient de quoi soulager un peu leur détresse.

La solidarité et l'union fraternelle ne sont point de vains mots parmi nous.

## AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

### LE TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

Nous croyons avoir suffisamment démontré, dans notre dernier article, que l'application des « *Droits et Taxes de Navigation* », aux navires étrangers venant à St-Pierre, eût, pour résultat immédiat, le *vote du Bail-bill* par le Parlement de Terre-Neuve, soit-disant par l'esprit de représailles.

Ce fut un coup funeste pour notre armement local. Par suite de manque de boëtte, et privées de celle que les Anglais de la Côte venaient leur apporter, nos goëlettes locales durent chercher à s'en procurer ailleurs, perdant ainsi un temps précieux au début de chaque campagne, et se trouvant parfois dans l'obligation de quitter les lieux de pêche pour venir renouveler leur provision épuisée.

Toutefois, nous sommes persuadés que le but visé par Terre-Neuve en votant le *Bail-Bill*, c'est-à-dire, la ruine à brève échéance de notre flottille de pêche, n'eut pas encore été atteint de sitôt, si l'Administration locale, d'accord avec la Métropole, n'avait réussi à surprendre la bonne foi du Conseil Général et à lui faire admettre, sous prétexte de patriotisme, l'*Application du Tarif Général des Douanes aux îles St-Pierre et Miquelon*.

Cette mesure, en commençant la ruine de notre commerce de réexportation, aggrava encore le *Bail-Bill*, en ce sens qu'elle nous

enlevait le seul moyen vraiment efficace d'en combattre les effets désastreux.

Du reste, un simple et rapide exposé de la situation de la Colonie, à cette époque, suffira à nous convaincre du mal immense que le Tarif Général a causé à notre pays.

Au moment de son Application, en 1892, Saint-Pierre était encore regardé, par tous les étrangers, comme un port franc ou de transit, où des marchandises de toute nature, les unes destinées à la pêche, les autres au commerce, étaient déposées, pendant quelques temps, pour être ensuite réexportées sur différents points.

Grâce à cet important commerce de réexportation, la situation de St-Pierre restait, même après le *vote du Bail-bill*, relativement florissante. Son trafic avec les étrangers, non seulement permettait aux armateurs commerçants d'atténuer et même de compenser parfois les pertes qu'ils subissaient par suite de mauvaises années de pêche ou du manque de boëtte, mais fournissait encore à l'Administration elle-même presque toutes les ressources nécessaires à l'alimentation de son budget.

L'impôt, de ce fait, étant presque entièrement payé par l'étranger, l'habitant n'avait plus à acquitter que les taxes communales et les patentes, c'est-à-dire environ 200.000 francs pour une population de 5000 personnes, soit une moyenne de 40 francs par tête. Encore la plus lourde partie des charges était-elle supportée par les armateurs et les négociants qui retireraient eux-mêmes de leur trafic avec les étrangers leurs principaux bénéfices.

Quant à la masse de la population, n'étant pas grevée, comme aujourd'hui, par des augmentations excessives sur les denrées de première nécessité, elle ne sentait pas, pour ainsi dire, la répercussion profonde de l'impôt.

Et pourtant, même à cette époque, le budget local atteignait déjà un développement hors de proportion avec la fortune privée ; mais, bien loin d'en souffrir, la population en ressentait plutôt des bienfaits, grâce à l'exécution de nombreux travaux d'utilité publique et aux subventions accordées aux sociétés de bienfaisance de la colonie.

De cette façon, un budget qui aurait été écrasant pour une ville de 5000 habitants, dans les conditions ordinaires de la vie métropolitaine, devenait, pour St-Pierre, une source de vie et de progrès, par ce fait que l'étranger, soit comme consommateur, soit comme producteur, en faisait, seul, presque tous les frais.

Telle était la situation économique de St-Pierre lorsque le Tarif Général des douanes y fut appliqué, d'abord, sans doute, avec quelques exemptions et dégrèvements plus ou moins importants, mais qui ne tardèrent pas à disparaître à mesure que

les ressources locales diminuèrent.

Cette *application*, personne n'en conviendra, fut pour notre commerce de réexportation ce que le *Bail-bill* a été, et est encore pour notre armement local : une nouvelle source de ruine pour le pays tout entier.

A partir de ce moment, les marchandises étrangères, frappées de droits excessifs, devinrent de plus en plus rares et furent peu à peu remplacées par des produits français, d'autant plus difficiles à écouler, que les navires étrangers, chassés eux-mêmes par les Droits et Taxes de navigation, délaissaient de plus en plus notre port, et que ces nouveaux produits inspiraient moins de confiance aux consommateurs étrangers.

L'application du Tarif Général eût encore d'autres résultats non moins désastreux.

Elle entraîna presque immédiatement, et cela, au moment même où les mauvaises années de pêche allaient se succéder : l'*augmentation du personnel des Douanes*, le rétablissement de l'*impôt foncier*, l'*établissement de l'Octroi de mer* et la *création de nouvelles patentes*. D'où, comme conséquence inévitable, l'*augmentation effrayante des impôts* qui, en moins de 15 ans, se sont élevés de 40 francs à une moyenne de 135 francs par habitant.

Voilà pourtant ce que nous a valu l'*application du Tarif Général des Douanes* dont nous demandons, non sans raison, une prompte et sage *modification*.

Nous ne voulons pas, du moins pour le moment, rechercher à qui en incombe surtout les responsabilités ; mais il nous serait facile d'établir, avec des preuves à l'appui, que ceux qui, au lieu d'unir leurs efforts aux nôtres pour essayer de relever la situation économique du pays, prennent tant de plaisir à voir les corps élus « *patauger dans leur baquet* », ne sont pas tout à fait étrangers à la création de cet état de choses que nous déplorons aujourd'hui.

Voilà pourquoi, sans doute, ils se désintéressent encore si facilement des graves questions qui nous occupent.

## Les deux font la paire

M. L. Légasse qui, d'après le « *Réveil* » aime beaucoup le « *tam-tam* », et ne manque pas une occasion de se tailler un petit bout de *réclame*, dans tous les journaux à sa dévotion, a trouvé le moyen d'en faire non plus seulement pour lui cette fois mais même pour la Société « *La Mor* »

*française* " dont il est l'Administrateur délégué, jusque dans.... le " Flambeau " et " Le Réveil St-Pierrais ", ses adversaires déclarés, et ce, sans débourser un sol.

Voici comment il s'y est pris :

Le " Flambeau ", disons-le tout de suite, ne se vend pas *cinq sous*, comme son compère le " Réveil ", oh non ! il se donne même *pour rien*, et de préférence à ceux qu'il sait avoir.... la bourse bien garnie ; si bien que M. Louis Légasse en recevait jusqu'à deux numéros à la fois, et quelques numéros !!!!

C'était vraiment trop de zèle, voire même trop complaisance de la part de ce.... charmant frère.

Mais à *chanteur, chanteur et demi !* M. Louis Légasse, qui.... ne *casque* qu'à bon escient, pour bien montrer qu'il dédaigne ces *bas* procédés d'une certaine presse parisienne, a, purement et simplement, retourné à son auteur, sa trop *flamboyante* prose, en y joignant un petit bout de la sienne : ce qui a eu le don d'exaspérer tous les C. F. et F. C. du " Flambeau " au point qu'ils ont failli en perdre la tête.

Quelques jours après, la lettre de M. L. Légasse, lettre de *réclame* uniquement pour la Société " La Morue Française ", paraissait dans le " Flambeau " et... le tour était joué.

Tous ses lecteurs savent maintenant, s'ils ne le savaient pas déjà que la " Morue Française " est une société anonyme au capital de 3,000 000 de francs, dont le siège social est à Paris, 80 Rue Taitbout, qu'elle comprend les anciennes maisons :

A. Cabissol & Cie

Sécheries de morue de Port de Bouc

S. M. Légasse neuveu & Cie

Emile Houdoue;

Qu'elle a un service postal à vapeur entre St-Pierre et Miquelon, Terre-Neuve, le Canada et les Etats-Unis ; des succursales à St-Pierre-Miquelon, des Agences à Fécamp, St-Malo, St-Servan, Paimpol, Bordeaux, Bayonne ; un Entrepot à Marseille et une Sécherie à Port de Bouc.

Mais ce n'est pas tout. Comme il fallait s'y attendre, le " Réveil St-Pierrais ", qui ne manque pas davantage une occasion de faire une *bêtise*, s'est empressé de tendre la main à son *grand* frère et ami parisien, pour tomber, à son tour, dans le même panneau.

N'est-ce pas le cas de dire que l'un est aussi bête que l'autre, et que les deux font la paire ?....

## D'où venait alors la consigne ?

Le " Réveil " est très fort pour découvrir nos petits travers et voir des *dessous* dans toutes nos actions. Il sait même tout ce qui passe chez nous et quand il ne sait pas — il invente.

Sur ce point nous ne sommes pas aussi bien outillés, tant sans faut ; mais, quand par hasard — ce qui nous arrive tout de même quelques fois, — il nous prend envie de dire la vérité et de faire de ces *insinuations* qu'il appelle *malveillantes*, sans doute par ce qu'elles portent, vite il crie au *casserole* et à la *mourchardise*.

C'est bien à lui vraiment qu'il convient de nous faire ce reproche ?

A-t-il donc oublié cette fameuse affaire des *petits papiers* et la déconfiture d'un sieur ami surpris en flagrant délit d'*espionnage* ? Déjà du temps de M. Cousturier, un *autre* avait dû être tenu à l'écart pour la même raison.

D'où venait alors la consigne ?...

Nous n'en sommes pas encore arrivés là, et point ne nous était besoin de recourir à ces vils procédés pour connaître les allées et venues du Directeur en question ; point n'était d'avantage besoin que le " Réveil " nous en donnât la véritable raison : nous savions en effet depuis longtemps qu'il y était allé pour une affaire tout à fait *personnelle*, si personnelle même qu'elle a donné lieu à un incident qui a failli lui coûter cher....

Mais insister davantage serait sans doute cruel !

## En route

Dans la matinée de lundi la goëlette " La Blanche ", patron Elie Girardin, enfilait la passe du Sud-Est. A elle donc, suivant le dictin St-Pierrais, l'honneur d'avoir *ouvert la passe*.

De fait, à peine avait-elle disparu à l'horizon, sous la poussée de la bonne brise qui soufflait, que les navires, comme s'ils eussent attendu cette formalité, faisaient leur entrée : mardi le " St-MICHEL ", mercredi " LA JUANITA ", Jeudi l'URANIE " et " LA NORMANDE " mouillaient dans le barachois.

Le branle est donné : chaque jour maintenant, les unes à la voile, les autres remorquées, les goëlettes sortent, pavillon en tête de mât, parées pour la fête, c'est-à-dire pour le travail.

Le temps est encore dur cependant : du froid, du vent, de la mer et bientôt, peut-être des glaces.

Espérons que les difficultés, la dureté du

début seront compensées par le succès de la pêche.

Courage, matelots, bon voyage et au revoir !

## A PROPOS D'UN CHEVAL

Qui ne connaît le père Tesnières ?

Qui ne connaît son cheval ?

Ce dernier prendra place dans l'histoire à la suite du cheval blanc d'Alexandre, du *destrier* de Rolland, à la suite même de la fameuse Rossinante de l'immortel Don Quichotte.

Demandez aux gamins de St-Pierre, s'ils le connaissaient, le cheval du père Tesnières ! Que de fois ces mauvais sujets ( cet âge est sans pitié ! ) n'ont-ils pas abusé de la mansuétude de l'un et de la bonté de l'autre ?

Hélas ! voici quelques jours, ce digne, cet excellent cheval est passé de vie à trépas : tout passe, tout trépasse, tout s'use, tout finit !

Et des jeunes gens ( c'est capable de tout, les jeunes gens ; même d'un acte de générosité ) se sont mis en tête de remplacer au brave homme son gagne-pain disparu.

On a compris et on a donné. La somme nécessaire n'est cependant pas encore atteinte.

Avis à ceux qui ne savaient pas.

Le bureau du Journal se fera volontiers leur intermédiaire.

## Paitédettes et Quipaipas

### DÉDIÉ À MONSIEUR SANS LE SOU

Un jour, Monsieur Paitédettes,

Dit à Monsieur Quipaipas,

— « Allons, Quipaipas, paie tes dettes,  
Et... Considéré tu seras. »

— « Je suis « sans le sou, Paitédettes :  
Comment les payer ?... je n'puis pas. »

— « Bah !.. T'aspas deux jambes et deux bras ?

Tu peux travailler, Quipaipas,

Et gagner de quoi payer tes dettes... »

Au Canada, que n'vas-tu pas ?...

Quipaipas, qui ne voulait pas,

Tourna le dos à Paitédettes,

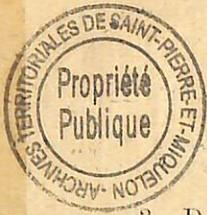
Vécut sans.... fatiguer ses bras

Et ne paya jamais ses dettes.

C'est ainsi que font certains « papas »  
Ayant « deux fils » et « deux bons bras » :

Ils ont des dettes,

Mais.... n' les paient pas !



## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

#### Janvier

3 Doussin, Georges René  
7 De Arburn, René James Jh.  
14 Lafitte, Georges Léonce  
14 Lafitte, Edmond Jh.  
14 Tesnière, Charles Gabriel Eugène  
25 Hacala, Pierre Ange Marie

#### Février

1 Suhas, René Etienne  
11 Hacala, Auguste Pierre-Marie  
15 Ruel, Alexandre Jean  
23 Lefèvre, Jeanne Alice Marie-Jh.

### PUBLICATIONS

#### Février

17 Sorgniard, Julien avec d<sup>e</sup> Houzé Azeline  
24 Leguidart, Jean-Marie Jh. avec d<sup>e</sup> Royerch, Anita Yvonne Marie

### MARIAGES

#### Janvier

9 Siegfried Jean Michel Alphonse avec d<sup>e</sup> Tillard, Virginie Marie-Louise.  
12 Urdanabia, Alfred Etienne avec d<sup>e</sup> Petitpas, Lucie Eugénie.  
12 Calonge, José Joachim, avec d<sup>e</sup> Etcheverria Marie-Louise.  
19 Sire, Edouard Auguste et d<sup>e</sup> Goïcoéchéa, Louise Anna.  
23 Lafitte, Dominique Jh. avec Thibault Rosalie Vve Alfred Mouton.  
9 Février Arnaud, Adrien Jean-Bte avec d<sup>e</sup> Coste, Marie Aurelie.

### DÉCÉS

#### Janvier

7 Farrel, Sarah Vve Fouchard, Ernest Eugène âgée de 30 ans, née aux Burins [T.N.]  
9 Maillard, Joseph Jean Bte, marin, âgé de 32 ans, né à St-Pierre.  
12 Chobé, Dominique, marin, âgé de 42 ans, né à St-Jean de Luz. (B.P.).

#### Février

4 Huby, Françoise Marie Anne, ménagère âgée de 72 ans né à Pleurtuit (Ille-et-Vilaine)  
5 Sansemat, Martin, maçon, âgé de 41 ans né à Biarritz (B.P.)  
14 Frigale, Albertine Françoise, femme Chapdelaine Edouard, sans profession, âgée de 28 ans née à St-Pierre.  
19 Fouchard, Marie Madeleine Jeanne, âgée de 20 mois, née à St-Pierre.  
25 Folquet, Joséphine Victoire, céliba-

taire, sans profession, âgée de 72 ans née à St-Pierre.

25 Levavasseur, Virginie Mélanie Vve Pierre Allard, débitante, âgée de 63 ans née à St-Pierre.  
27 Georget, Marie Louise Vve Gauchet Désiré Jh. ménagère, âgée de 48 ans née à St-Pierre.  
28 Lecoail, François Marie Victor, charpentier, âgé de 26 ans, célibataire, né à Saint-Pierre.

### Etude de Me Pompéi

#### Vente sur saisie Immobilière

Il sera procédé le mercredi premier mai à deux heures du soir en l'audience des critées du tribunal de première instance de la colonie séant au Palais de Justice à Saint-Pierre à l'adjudication au plus offrant et dernier enchiseur.

#### Premier lot :

d'un immeuble terrain et dépendances sis à St-Pierre et borné au nord par le lot N° 2 au Sud par la rue, de la Fauvette à l'est par la rue Richerie et à l'ouest par la place Victor Hugo. Mise à prix trois cents francs ci... 300fr.

#### Deuxième lot

d'un terrain en nature de jardin sis à St-Pierre borné au nord par la rue Boursaint au Sud par le lot N° 1 à l'est par la rue Richerie et à l'ouest par la place Victor Hugo.

Mise à prix deux cents francs ci... 200fr.

Ces immeubles ont été saisi à la requête de M. Emile Houdoue négociant demeurant à St-Malo domicilié à St-Pierre en l'étude de M. Pompéi avocat agréé sur 1<sup>e</sup> Madame Veuve Barthélémy Fontaine négociante 2<sup>e</sup> Melle Rose Fontaine sans profession 3<sup>e</sup> M. Louis Fontainé employé de commerce tous demeurant à St-Pierre par procès-verbal du 22 Janvier visé le même jour et transcrit après dénonciation aux saisis le 2 Février dernier au bureau des hypothéques N° 10 art. 502 et 503.

Il est déclaré conformément aux dispositions de l'art. 696 C. p. c. modifié par la loi du 21 Mai 1858 que tous ceux du chef de quels il pourrait-être pris inscription sur le dit immeuble saisi pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription, avant la transcription du paiement d'adjudication.

Fait et rédigé par moi avocat-agréé poursuivant.

J.-F. POMPÉI

### A VENDRE ou A LOUER

Ensemble ou Séparément

### L'HABITATION BEUST & FILS

Comprenant magasins à s à morue, à marchandises; Série à morue (système Whitman) charpenterie, tonnellerie, c ptoir, écuries, boulangerie, maisons d'habitation, graves, cal prairies etc.

### A VENDRE

1<sup>e</sup> Divers articles d'exploitation tels que chalands, grancanot à rames, bascule à contre, pompe aspirante et refoulante etc.

2<sup>e</sup> Diverses marchandises, lesque caisses à morue assorties d'longes en fer pour cales constructions, grande seine capelan, etc.

3<sup>e</sup> Divers objets mobiliers.

S'adresser à l'HABITATION

### ARCHIBALD & C° NORTH-SYDNEY (C.B.)

### COURTIERS MARITIMES-CHAR

#### AGENTS :

du Vapeur Postal Français

“ S<sup>t</sup> -PIERRE & MIQUELO

Et de la Compagnie

“ LA FONCIÈRE DE PARIS

C'est la plus ancienne mai du Cap Breton, s'occupant exclusivement des affaires Maritimes.

Une attention spéciale donnée aux bateaux ven chercher de la boëtte.

Imp LA VIGIE. Le Gérant F. Dotson